

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par le soussigné, secrétaire-trésorier adjoint / directeur général adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 juin 2021 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 4 098 059

Objet de la demande de dérogation mineure 2021-0012:

La demande de dérogation mineure 2021-0012 vise à permettre le lotissement de deux terrains qui se localiseraient de façon à avoir une rue en front et une rue à l'arrière à la fois, alors que le règlement de lotissement no 378 stipule qu'en aucun cas, un terrain regroupé sous un seul numéro de lot ne pourra se localiser de façon à avoir une rue en front et une rue à l'arrière à la fois.

Suite aux mesures mises en place durant la crise sanitaire actuelle et à la tenue de la séance du conseil par webdiffusion, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit avant le vendredi 11 juin 2021 à 12h00 (midi) par les moyens suivants :

Courrier A\S du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de statuer sur la demande de dérogation mineure 2021-0012.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 28 mai 2021.



Michel Marchand
Secrétaire-trésorier adjoint / directeur général adjoint